

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH / JYB/RM/LF N° 2025 - 139

DECISION

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 20 février 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours internes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours interne pour le recrutement dans le corps des Techniciens de la recherche n°7 BAP A-B-C-D-E-F-G-J non affecté est composé comme suit :

Présidente : Mme Laurence DOUMENC
IEHC - Inserm

Experts : M Alexandre DOS SANTOS
IEHC - Inserm

Mme Tiphaine GUIDA
AI - Inserm

M Baptiste LECOMTE
IECN - Inserm

Mme Estelle MENDES
IECN - Inserm

**Membre des instances
d'évaluation** :

Mme Géraldine KOENIG (BRANDNER)
IECN - Inserm

Fait à Paris, le 30 avril 2025

Pour le Président-Directeur Général,